

N° 58

Ce printemps 2020 restera marqué dans les mémoires : cette crise sanitaire a bouleversé notre quotidien pendant plus de deux mois et impactera fortement notre économie dans les mois et peutêtre années à venir. Elle a aussi démontré et rappelé que la mondialisation et la globalisation de notre économie étaient des dangers pour l'humanité et notre planète. Il faut réinventer un autre monde où la solidarité, la frugalité, le respect de la nature seront des valeurs sincèrement mises en avant.

A l'échelle de notre commune, l'élection du conseil municipal était achevée à l'issue du premier tour le 15 mars 2020. Je vous remercie de votre participation à ce premier tour malgré les craintes légitimes liées à cette crise inédite, et de la confiance que vous avez accordée à cette nouvelle équipe fortement renouvelée. Le confinement qui a suivi ces élections n'a permis l'installation de l'exécutif que lors du premier conseil de cette mandature qui a eu lieu le 26 mai: nous nous mettons en ordre de marche pour être le plus efficace dans les projets à conduire au cours des six années à venir.

Le chantier de la chaufferie est lancé, le permis d'aménager et les permis de construire sur la réalisation des maisons et appartements du Pré Champon sont prêts à être déposés. Dès la rentrée, nous nous remettons au travail sur le projet d'aménagement de la traversée du village : à partir du travail préalable de réflexion effectué en fin du mandat précédent, le Conseil Municipal devra décider du phasage des travaux et trouver les solutions qui lui semblent le mieux répondre aux enjeux.

Enfin pour terminer, vous profitez d'une nouvelle version de l'Echo des Gorges, que la nouvelle commission communication a souhaité plus légère et plus régulière avec une publication tous les deux mois. En espérant que ce virus baisse la garde pour que nous retrouvions une vie sociale plus riche, je vous souhaite une belle fin d'été.

Patrice FERROUILLAT, Maire de Cognin-les-Gorges

SOMMAIRE

Page 2 à 4 Compte rendu conseils municipaux Page 4 Infos journal Page 5 Présentation des élus Page 6 Chaufferie bois Jour de chance!! **Bruits** Page 7

**ACCA** 

Journée Européennes du Patrimoine **Batukavi** Page 8 **Foyer Rural Entretien sentiers** Point propre Page 9 Sur la route de l'exil <u>Page 10</u> Etat civil Informations pratiques

## Points évoqués lors du Conseil Municipal du 17 octobre 2019

## I/Approbation du tableau de classement des voiries communales (Délibération 2019-33)

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en juin 2011 et approuvée par délibération du conseil municipal du 17 juin 2011

Cette mise à jour avait permis d'identifier 20 865 mètres de voies communales.

Nouveau linéaire : 21 135 m.

II/ Opération N°19.001.117 enfouissement réseaux secs basse tension (Bt) et telecom (Tel) Td 1532 entrée village côté Grenoble (Délibération 2019-32)

Dans le cadre du projet de l'aménagement de sécurité de la traversée du village et de l'embellissement du cadre de vie, la commune de Cognin-les-Gorges a en projet la mise en souterrain des réseaux secs électriques Basse Tension et téléphoniques existant sur la RD n°1532 à l'entrée du village côté Grenoble. Suite à la demande de la commune de Cognin-les-Gorges, le Syndicat du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération

Travaux Sur Reseaux De Distribution Publique D'électricité

Travaux Sur Reseau France Telecom Le conseil municipal valide le projet.

## Points évoqués lors du Conseil Municipal du 11 novembre 2019

I /Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local D'urbanisme de la commune De Cognin-Les-Gorges

## Points évoqués lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2019

I /Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Plan Ecoles pour la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. (Délibération 2019-38)

II/ Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur / Appel à projets Energies renouvelables bois énergie. (Délibération 2019-39)

III/ Demande de subvention au titre de la DETR 2020/ travaux d'aménagement des traversées de village et de mise en sécurité des usagers – secteur entrée Nord.

(Délibération 2019-41)

IV/Demande de soutien financier pour la réalisation de travaux en urgence sur le site de l'ENS des Gorges du Nan (Délibération 2019-40)

V / Demande de subvention dans le cadre du Plan de Ruralité de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour la réalisation paysagère et de mise en sécurité du projet de la requalification des entrées et de la traversée de bourg secteur nord. (Délibération 2019-42)

Points évoqués lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2020

I/Lancement d'un appel d'offres pour le marché «Réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur»(délibération 2020/2)

Points évoqués lors du Conseil Municipal du 18 février 2020

l/Instauration du droit de préemption urbain simple sur le territoire de la commune de Cognin-les-Gorges(Délibération 2020/7)

II/Enfouissement BT/TEL rue de Malleval et route de la Vorcière(Délibération 2020/8)

III/ Demande de subvention pour travaux d'identification et cartographie de la flore patrimoniale en falaise de l'ENS des Gorges du Nan (SL250) (Délibération 2020/9)

IV/ Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019 (Délibération 2020/10)

V / Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019-Budget principal commune

(Délibérations 2020/3 et 2020/4)

## VI /Fixation des taux d'imposition directe 2020 (Délibération 2020/5)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité des membres présents les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2020 :

Taxe d'habitation: 11,63 %, Taxe foncière (bâti): 20,15 %, Taxe foncière (non bâti): 53,25 %.

VII /Vote du budget primitif 2020 du budget principal Commune(Délibération 2020/6)

Points évoqués lors du Conseil Municipal du 11 mars 2020

I/Attribution du marché « Chaufferie bois et réseau de chaleur »

II/ Nouveaux montants de l'attribution de compensation suite aux réflexions concernant les ressources affectées à la mise en œuvre du projet de territoire

## Points évoqués lors du Conseil Municipal du 26 mai 2020

## I/ Installation du Conseil Municipal

Monsieur Patrice FERROUILLAT, maire sortant accueille les nouveaux membres du conseil municipal, les appelle et les installe dans leur poste de conseiller municipal, il passe ensuite la présidence à Mme Marie-Pierre VEYRET, membre le plus âgé du Conseil Municipal.

II/Election du Maire(Délibération 2020/14)

Monsieur Patrice FERROUILLAT est candidat à la fonction de Maire de la commune de Cognin-les-Gorges. Le dépouillement du vote a donné les résultats ciaprès :

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15

A obtenu:

- M.Patrice FERROUILLAT: 14 voix (quatorze)

### LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 14 suffrages exprimés pour **M.Patrice FERROUILLAT** qui obtient la majorité absolue

PROCLAME Monsieur **Patrice FERROUILLAT**, Maire de la commune de Cognin-les-Gorges et le déclare installé

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions de président du conseil municipal.

III/ Election des Adjoints(Délibération 2020/16) Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### Premier adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ciaprès :

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15

Ont obtenu:

 – Mme Sophie BOREL : 13 voix (treize) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1er adjoint au maire et a été immédiatement installée

## Deuxième adjoint

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15

A obtenu:

 Mme Valérie SIMOENS : 14 voix (quatorze) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème adjoint au maire et a été immédiatement installée

## Troisième adjoint

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15

A obtenu:

**-M. Geoffrey GIRARD** : 8 voix (huit) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint au maire et a été immédiatement installé

## IV/ Election des conseillers délégués(Délibérations 2020/18 et 2020/19)

M. le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal. Il est proposé la création de 3 postes de conseillers municipaux délégués :

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Poste de conseiller délégué à la compétence ENS nombre de bulletins : 15

A obtenu : 14 voix - M. Claude BOREL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Conseiller municipal délégué à la compétence ENS

## Poste de conseiller délégué à la compétence Vie quotidienne

nombre de bulletins : 15

A obtenu : 13 voix - **M. Bernard TARRADE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Conseiller municipal délégué à la compétence Vie quotidienne

## Poste de conseiller délégué à la compétence Communication

nombre de bulletins : 15

A obtenu : 13 voix – **Mme Isabelle VEYRET** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Conseillère municipale déléguée à la compétence Communication

## V / Indemnités des élus

(Délibération 2020/21)

Le Conseil Municipal décide, avec effet au 01/06/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à :

- Montant maximum : 40.3% de l'indice 1027 de 3 889.40 €, valeur au 01/01/2019, soit 1 567.43 €
- Montant alloué : 31% de l'indice 1027 de 3 889.40 €, valeur au 01/01/2019, soit 1 205.71 €

## Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Le Conseil Municipal décide, avec effet à compter de la date à laquelle les arrêtés de délégation auront acquis un caractère exécutoire, soit à compter du 27/05/2020 et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à :

- Montant maximum : 10.70% de l'indice 1027 de 3 889.40 €, valeur au 01/01/2019, soit 416.17€
- Montant alloué :8.25% de l'indice 1027 de 3 889.40 €, valeur au 01/01/2019, soit 320.87€

## Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation

Vu que seuls les Conseillers Municipaux ayant délégation de fonctions ont droit à des indemnités de fonctions :

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Le Conseil Municipal décide, avec effet à compter de la date à laquelle les arrêtés de délégation auront acquis un caractère exécutoire, soit à compter du 01/06/2020 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués de :

- Montant alloué : 5.55% de l'indice 1027 de 3 889.40 €, valeur au 01/01/2019, soit 215.87€

# VI /Délégués Parc du Vercors et TE 38 (Territoire d'Energie 38, ex SEDI) (Délibérations 2020/22 et 2020/23)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne:

Les délégués au sein de TE38:

Délégué titulaire: M. Geoffrey GIRARD Délégué suppléant: M. Yann CURTET

Après vote, sont désignés délégués Parc du Vercors:

Délégué titulaire : M. Julien DOLIN Délégué suppléant : M.Claude BOREL

## VII / Délégation du conseil municipal au maire(Délibération 2020/20)

## VIII / Adhésion à l'association « La Mère ZACLYS »(Délibération 2020/24)

Afin de pouvoir partager des dossiers entre élus et pouvoir mettre à disposition des conseillers un outil de travail, Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux d'adhérer à l'association « La Mère ZACLYS ».Le montant de l'adhésion annuelle à cette association est de 30.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Décide d'adhérer à l'association « La Mère ZACLYS » Charge Monsieur le Maire de mettre en place cet outil numérique.

Points évoqués lors du Conseil Municipal du 08 juin 2020

## I/ Commission communale des impôts directs (Délibération n°2020-25)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents dresse une proposition de liste consultable en mairie.

## II/ Désignation des membres du CCAS (Délibération n°2020-26)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Décide de fixer à 11 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Décide de désigner pour représenter la commune et siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- -Mme Valérie SIMOENS 2ème Adjointe
- -Mme Sophie BOREL, 1ère Adjointe
- -Mme Isabelle VEYRET conseillère municipale
- -Mme Marie-Pierre VEYRET conseillère municipale
- -M. Bastien MICHALLET conseiller municipal

## **III/Désignation d'un correspondant sécurité routière**(Délibération n°2020-27)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et nomme : M. Bernard TARRADE correspondant sécurité routière

### IV/Travaux de voirie 2020

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie triennal 2018-2020 qui a été voté par délibération n°2018-19.

Il demande aux conseillers municipaux de terminer ce programme et de lancer une consultation auprès d'entreprises pour la réalisation de la 3ème phase de ce programme de voirie:

Travaux route du Puiseau, Vorcière et Nalletière ainsi que route de Montchardon.

Retrouvez l'integralité des comptes rendus des conseils municipaux sur notre site : www.cognin-les-gorges.sudgresivaudan.org également consultable en Mairie

## **JOURNAL COMMUNAL**

L'écho des Gorges fait peau neuve. Le comité de rédaction a opté pour une version plus concentrée avec une parution tous les 2 mois.

Associations, particuliers, commerçants, artisans, petits et grands ...

Si vous souhaitez faire paraître un article, une idée, une pensée, vos coordonnées professionnels des photos n'hésitez pas à nous les faire parvenir, pour une parution dans le prochain journal, avant :

## LE 3 SEPTEMBRE 2020

Par mail: isabelle.veyret38@gmail.com

Appel aux artistes en herbe ou confirmés

Afin d'illustrer la première de couverture de l'écho des Gorges, nous lançons un appel aux habitants de Cognin les Gorges







(Format papier en Mairie ou fichier informatique)

## PRÉSENTATION DES ÉLUS



Patrice Ferrouillat Maire



Sophie Borel
1ère adjointe



Valèrie Simoens 2ème adjointe



Geoffrey Girard 3ème Adjoint



Claude Borel Conseiller délégué



Isabelle Veyret Conseillère déléguée



Bernard Tarrade Conseiller délégué



Yann Curtet
Conseiller



Julien Dolin Conseiller



Frédéric Dupuis Conseiller



Bastien Michallet Conseiller



Grégory Reynaud-Dulaurier Conseiller



Eric Theil Conseiller



Nathalie Vehier Conseillère



Marie-Pierre Veyret Conseillère

### TRAVAUX CHAUFFERIE BOIS

Depuis le début du mois de Juin s'activent autour de la salle des fêtes des pelles mécaniques et des camions. Ce sont les travaux de la chaufferie bois et du réseau de chaleur.

Les travaux de la chaufferie bois et du réseau de chaleur pour les bâtiments communaux écoles, mairie, cantine, salle socio-éducative ont débuté. Les entreprises MANDIER TP, maçonnerie ARRIGONI de Vinay et GLENAT chauffage de Tullins s'emploient à la réalisation des travaux. Un bel investissement pour la commune de Cognin les Gorges qui lui permettra de remplacer des énergies fossiles par des énergies renouvelables ( bois déchiqueté). Il sera financé grâce aux aides importantes de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** et du **Département de l' Isère.** 



## **JOUR DE CHANCE!!!!!**

Un matin en me promenant dans le parc de la résidence j'ai marché dans une crotte de chien.

Coup de bol, c'est du pied gauche, il paraît que cela porte bonheur. Après dix bonnes minutes de décrottage (c'est le mot) de mes semelles crantées je me rends chez Nathalie et Lilian pour y prendre un café. Je décide alors d'acheter quelques jeux de la française des jeux car le dicton le dit :"que cela porte bonheur". Pas ce coup là, tous perdants. Je fais alors des grilles de loto. J'attends impatiemment le soir pour le tirage et là!!!! Déception!! pas un euro de gagné. Moralité en vous promenant à Cognin Les Gorges il y a plus de probabilité que vous marchiez dans une crotte de chien que vous gagniez au Loto!!!!

Le lendemain, je suis retourné dans le parc voir si j'avais joué de malchance. Non, les probabilités de marcher dans une crotte sont bien réelles et je le comprends d'autant moins que dans le parc vers les jeux d'enfants il existe une poubelle avec un distributeur de sacs pour récupérer les excréments des animaux.

A Cognin Les Gorges, nos enfants ont la chance d'habiter dans un milieu privilégié, dans la nature au calme loin de la circulation et peuvent jouer dans un parc ou sur un terrain de foot près de l'église, en toute sécurité. Le seul risque qu'ils encourent est de marcher dans une crotte de chien. C'est bien dommage!

Alors aux propriétaires de canidés, rendez la



vie plus agréable à tous, en surveillant vos animaux. Et si par hasard ils faisaient leurs besoins dans le parc, sur le terrain de foot, ou en d'autres lieux du reste, pensez à ramasser leurs excréments. Tout le monde vous en sera reconnaissant.

un habitant encrotté!

### **BRUITS DE VOISINAGE**

L'été étant bien installé, il serait bien de se remémorer les bons comportements afin que tous puissent profiter de son extérieur en toute tranquillité!

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores.

L'article R623-2 du code pénal dispose que « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe ».

Le principe **est** clair : « aucun **bruit** particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ». (Article R. 1336-5 du Code de la santé publique)

Le Conseil national du **bruit** a émis un avis favorable au bricolage, pour faire des travaux bruyants et gênants aux horaires suivants :

- en semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Il est ainsi important que chacun de nous fasse appel, sinon à son civisme, du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

Alors à bon entendeur ....

-4-ARTICLE 9: Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
 les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
 les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

### ACCA

Dans un peu moins de deux mois, la saison de chasse 2020-2021 ouvrira officiellement sur notre territoire.

Il est donc pour nous, l'occasion de faire le point avec Laurent VOIRON président de notre ACCA sur les dates et consignes lors de la pratique.

La saison s'échelonnera:

<u>Gros gibier</u>: Du 13 septembre 2020 à fin Février 2020 (mercredi, samedi, dimanche et jours fériés)

<u>Petit gibier:</u> Du 13 septembre 2020 au 10 janvier 2020 ( tous les jours sauf le vendredi)

A noter qu'il est accordé depuis le 1er juin 2020, une autorisation de prélèvement d'un chevreuil au tir affût à l'arc.

L'ACCA est composée de deux équipes « grands gibiers » (Nord & Sud) avec une limite naturelle qui sont les Gorges du Nan.

Chaque cession débute par la signature de tous les participants sur le carnet de battue prenant par la même occasion connaissance des espèces chassées ce jour, le plan de chasse.

Par la suite, le chef de battue (ayant suivi une formation au préalable) énumère toutes les responsabilités, consignes et sécurités à avoir pendant celle-ci (ex: angle de tir, port obligatoire

du gilet orange).





Les battues seront signalées sur les chemins et routes traversantes par la pose de panneaux signalétiques.

En toute fin de partie, le carnet est signé par le responsable validant la clôture de la battue. La nature est toutefois un espace de pratiques communes que ce soit pour les chasseurs, marcheurs, cyclistes et agriculteurs, entre autres.

Nous ne pouvons que recommander à tous de prendre des précautions ainsi que de se responsabiliser.

L'ACCA contribue à cela grâce à l'achat et à la pose de miradors (ce qui implique un tir fichant). Retenons qu'afin d'éviter tout incident, le président a pris la décision, avec son bureau, d'interdire tous tirs à balles entre le quartier des

« Bâties » et la maison « Follut » (direction Izeron) Pour finir, l'ACCA tient à faire connaître que chaque année ,une journée découverte de la pratique est organisée par la fédération et tout le monde peut y participer.

Pour plus de renseignements sur les lieux de chasse et battues du jour, deux contacts restent à votre disposition.

Equipe Sud:Laurent VOIRON(Président)06-19-54-48-65 Equipe Nord: Philippe BUISSON 06-75-64-22-76

\* ACCA : Association Communale de Chasse Agrée

## JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Les journées européennes du Patrimoine se tiendront cette année les 19 et 20 septembre 2020. Comme les éditions précédentes, une visite de Cognin-les-Gorges sera proposée afin de faire découvrir au plus grand nombre notre patrimoine: Le vieux village et son église, le vieux séchoir à noix, la pierre à dîme.... Une exposition d'objets d'art vous sera présentée sur le parcours. Samedi 19 septembre de 10h à 12h et de 14h à 16h . Dimanche 20 septembre de 14h à 16h. Départ sur la place de

### **BATUKAVI**

Nos fidèles amis de la BA-TUKAVI de Grenoble, nous font l'honneur de passer par notre village le **Samedi 25 Juillet 2020**.

A cette occasion ils nous offriront une représentation

devant le **BACHOP'S BAR à 19h.** Cette troupe de percussions brésiliennes composée d'enfants et de jeunes ados est, pétillante et talentueuse.









### **FOYER RURAL**

Le bureau du Foyer rural de Cognin-les-Gorges a été en grande partie renouvelé cette année. La majorité de l'ancien bureau étant en place depuis de nombreuses années, il fallait laisser la place aux jeunes et aux nouvelles idées.

### COMPOSITION DU BUREAU

Président :CHARREL Quentin

Vice-Présidents :LEMONSU Thibaut & DUPUIS Edwan

Trésorier :MICHALLET Bastien Vice-Trésorière :VEYRET Isabelle Secrétaire :DURAND Laura

Vice-Secrétaire :MARCEL Christine

Le calendrier des activités prévues cette année avait été allégé afin de permettre aux jeunes de prendre leurs marques et de se familliariser avec le milieu associatif.

Malheureusement, la crise sanitaire a stoppé net toutes les

manifestations comme partout sur la planète. Seule la matinée Boudins et Tripes a pu avoir lieu le 26 janvier avec, pour nouveauté cette année , la vente à la BODEGA derrière l'église. Franc succès pour cette manifestation toujours très attendue et appréciée des Cognards .

Malheureusement la soirée MOULE FRITES du 13 Juillet n'a pas eu lieu tout comme notre traditionnelle VOGUE prévue initialement du 31 juillet au 2 aout .

Cependant nous vous tiendrons au courant dans un prochain journal de la date de la prochaine Assemblée Générale de l'association.

En attendant des jours meilleurs, l'équipe du Foyer rural espère vous retrouver l'année prochaine pour animer à nouveau notre village.



Une corvée élagage a été effectuée le samedi 27 juin à la Boutalavière par trois membres du Conseil Municipal et trois personnes de bonnes volontés du village. Il leur aura fallu deux matinées pour remettre en état le chemin de la Boutalavière, entre le pied de la route de Montchardon jusqu'à Izeron, devenu impraticable apres les dernières intempéries. Un grand merci pour cette initiative.







## **POINT PROPRE**

Îl y a 2 mois, le point propre situé à proximité de la Tour, a vu disparaître les trois bennes de couleurs différentes permettant le tri au profit de modèles enterrés, classiques. de Molok Le but est de mieux s'adapter au paysage environnant, à proximité de la Maison forte de la Tour et du Vieux séchoir classé monument historique. Si l'adaptation à l'environnement est de meilleure qualité, ces poubelles n'en sont pas moins fonctionnelles, elles permettent aussi de mieux répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite.



## DE PASSAGE DANS LE PAYSAGE : DES REFUGIES ENTRE VERCORS ET ISERE...

### Dimanche 30 août de 11h à 18h à Cognin-les-Gorges (plein air)

Présentation du livre « Sur la route de l'exil... »
Rencontre et pique-nique convivial
Promenade et histoires racontées
Spectacle de cirque poétique

Lové entre le Vercors et la vallée de l'Isère, Cognin-les-Gorges semble n'être qu'une pittoresque communauté agricole sans histoires. Rien ne laisse imaginer que quelque trois mille réfugiés, majoritairement du Sud-Est asiatique, y séjournèrent entre 1977 et 1992.

En compagnie d'artistes et de chercheurs et en nous appuyant sur les souvenirs des personnes qui ont séjourné et travaillé au centre d'hébergement de Cognin, nous explorerons des paysages et des lieux pour mieux comprendre cette expérience de la rencontre de l'Autre.

### 11h-12h30 - rue de la Trainière et devant le Bachop'S bar

Présentation et échanges autour de l'ouvrage Sur la route de l'exil, un centre d'hébergement pour réfugiés à Cognin-les-Gorges (1977-1992)

## En vente à l'épicerie, au Bachop's et à la Mairie

Cette singulière expérience sociale d'accueil de réfugiés basée sur la rencontre entre des personnes exilées et la population locale a marqué les esprits.

Cet ouvrage, nourri de témoignages, associant de nombreuses images d'archives et photographies contemporaines, réinscrit cette histoire et ces mémoires dans le contexte géopolitique et socio- économique qui permit l'expression de cet élan de solidarité.



Il voudrait également contribuer à la réflexion sur les formes concrètes d'hospitalité à l'œuvre dans la société française aujourd'hui.

Avec les auteurs Philippe HANUS et Benjamin VANDERLICK, et les témoins invités à partager leur expérience !

Co-édition Commune de Cognin-les-Gorges, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et Le Cpa Valence Romans Agglo

**12h30 à 14h** - dans le parc St Joseph

Apportez vos pique-niques pour poursuivre les échanges dans la convivialité!

Mise en bouche aux saveurs asiatiques offerte par la commune de Cognin.

14h-16h30 - départ parc ,Promenade avec des histoires racontées.

Parcourez le village de Cognin les Gorges en suivant les traces de son histoire, sur les pas de ses habitants. Au détour d'un édifice ou dans une rue, vous pourriez être surpris par les rencontres dépaysantes que vous ferez ! Une déambulation où se côtoieront histoire, imaginaire et aventure humaine.

Avec Xaviera Bogaczyk (guide) - D'une histoire à l'autre - et Lisa Bienvenu (médiatrice du livre) - Plumes de brigands

**16h30** - dans le parc, *Racine(s)* - Cie L'Attraction, Pièce de cirque poétique entre terre et ciel

Une cordiste amoureuse de la Terre et un chanteur musicien exalté nous invitent à redécouvrir nos racines. A partir de 3 ans. Durée : 45 min.

Journée entièrement en plein air

Gratuit sur réservation au 04 76 38 83 70

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur

En cas d'intempéries : repli à la salle des fêtes pour les RV de 11h à 16h30 ; spectacle de 16h30 annulé.

Proposé par la Commune de Cognin-les-Gorges et Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté En partenariat avec Le Cpa Valence Romans Agglo, Le Grand Séchoir, et le Centre Chorégraphique National de Grenoble – CCN2

Dans le cadre de Paysage>paysages événement porté par le Département de l'Isère







#### **ETAT CIVIL**



Le 14 mars 2020 Raymond JAUCH et Annie RIFFARD, impasse des Bâties

Le 04 juillet 2020 Franck MAILLOT et Karine SIMMINI, rue Saint Joseph

Shayan DESQUIREZ, né le 11 décembre 2019, fils de Michaël DESQUIREZ et de Angélique GIRAUD-BILLOUD, rue Saint Joseph Marceau CURTET, né le 18 février 2020, fils de Yann CURTET et de Delphine ROBERT, chemin de l'Ancienne Piscine

Andréa RODET, née le 12 mars 2020, fille de Sébastien RODET et Jessica MOLINARI, route du Giet

Jonas REYNAUD-DULAURIER, né le 18 mars 2020, fils de Grégory REYNAUD-DULAURIER et de Fanny ROBERT, rue de la Trainière Lola LOU, née le 16 avril 2020, fille de Thierry LOU et de Christelle COUILLEZ, chemin des Gorges





PLouis CRET, le 22 novembre 2019, route de Chagneux Antonio ORTIZ SICILIA, le 04 juin 2020, RN 532

### INFOS PRATIQUES

### Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 Mercredi de 8h00 à 12h00 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 04 76 38 31 31

Fermeture annuelle: du 27 juillet au 17 août 2020

## Horaire Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermée le mercredi)

Tel: 04 76 38 31 00

Fermeture annuelle: Du 3 au 23 Août 2020

### Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Ouverture le 11août 2020 Mardi et Vendredi 16h à 19h

## Contact location salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO: 06 31 86 56 07

#### Horaires d'ouverture décheterie de Vinay

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h le samedi de 9h à 18h

L'écho des Gorges Bulletin d'informations municipales Mairie de Cognin-les-Gorges Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32 Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

**Directeur de Publication** 

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,

Geoffrey GIRARD,

**Service Communication** Yolaine WINGERTER

## Comité de Rédaction

Sophie BOREL, Julien DOLIN Geoffrey GIRARD Bernard TARRADE Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique Tirage à 270 exemplaires.